



COMMUNE DE PRÉVONLOUP

Municipalité

Préavis n° 01-2020
au Conseil général

**Demande de crédit pour la réfection des routes communales
(RC 618, RC 613 et Les Grassys)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

L'état de nos routes se dégrade fortement, des travaux ponctuels ont été entrepris régulièrement ces dernières années afin de maintenir le revêtement dans un état correct.

Des déformations importantes de la chaussée sont maintenant visibles dans la croisée du centre du village, la fondation de la route est à plusieurs endroits insuffisante et doit être renforcée.

Une bonne partie de notre réseau d'eau date des années 50 et doit être complètement remplacé, nous avons pu constater lors des travaux du trottoir sur la portion de la route de Lucens que le réseau d'eau était défaillant et que plusieurs fuites étaient présentes, le remplacement de celui-ci était donc opportun.

Le crédit d'étude accordé par suite du préavis 4-2018 nous a permis avec la collaboration du bureau d'ingénieur NPPR de collecter les informations afin de définir les travaux à effectuer, différentes analyses ont été entreprises (analyse de la superstructure routière, contrôle caméra de certains collecteurs d'eau clair) afin d'avoir des données précises pour prévoir les travaux adéquats.

L'étude du réseau d'eau avec la commune de Lovatens, l'ECA et l'OFCO (préavis 1-2019) nous a permis de confirmer le choix de sections de notre futur réseau, quel que soit le résultat de cette étude les sections choisies pour la traversée du village sont correctes, il pourrait y avoir un changement sur la partie « Les Grassys », selon le résultat final de l'étude et validation par le Conseil général du préavis correspondant, une section inférieure pourrait être choisie lors de la réalisation. « Les Grassys » étant la dernière étape des travaux prévus le délai de la fin d'étude réseau d'eau ne pose pas de problème.

Description des travaux :

Les travaux sont prévus en 7 étapes principales et se feront en circulation alternée, régulée par des feux (sauf Grassys).

3 secteurs sont prévus :

1. RC 618 (Route de Lucens / Route de Romont)
2. RC 613 (Route de Dompierre)
3. Chemin Les Grassys

L'ampleur des travaux n'est pas identique sur chaque secteur.

Voir plan en annexe pour les secteurs.

RC 618 (Route de Lucens / Route de Romont)

- Secteur A à D : réfection complète du bitume et de la fondation, changement partiel des pavés et bordures, réfection complète du réseau d'eau et du réseau d'eaux claires, mise à jour de l'éclairage public avec passage en LED.
- Secteur D à E : réfection du bitume sans travail sur la fondation, nouvel éclairage public LED.
- Secteur E : mise en place d'un resserrement non entravant en pavés pour marquer l'entrée de la localité (exemple secteur église de Curtilles).

RC 613 (Route de Dompierre)

- Secteur B à F : réfection du bitume sans travail sur la fondation, changement partiel des pavés et bordures, réfection complète du réseau d'eau et du réseau d'eaux claires, passage de l'éclairage public sur mats (déjà en LED).
- Secteur F à H : réfection du bitume sans travail sur la fondation, changement partiel des pavés et bordures, passage de l'éclairage public sur mats (déjà en LED), le réseau d'eau et le réseau d'eaux claires a déjà été rénové sur cette portion.
- Secteur H à I : réfection complète du bitume et de la fondation.
- Secteur I : mise en place d'un resserrement non entravant en pavés pour marquer l'entrée de la localité (exemple secteur église de Curtilles).

Les Grassys

- Secteur J à L : réfection complète du bitume et de la fondation, changement partiel des pavés et bordures, réfection complète du réseau d'eau et du réseau d'eaux claires, mise à jour de l'éclairage public avec passage en LED.

Sur tous les secteurs, Romande Énergie et Swisscom devraient passer en souterrain, des contacts seront pris directement par ces entreprises pour les maisons concernées par des changements d'introduction.

Estimation des frais :

Eau potable – Conduites principales	361'000.00
Eau potable – Hydrants	35'000.00
Eau potable – Branchements	130'000.00
Eau claires – Canalisations	417'000.00
Chaussée – Superstructure	882'000.00
Chaussée – Resserrement en entrée de localité	14'000.00
Eclairage public	105'300.00
Total	1'944'300.00

Subventions :

DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes)	364'798.00
AF (améliorations foncières)	80'014.62
ECA	86'599.50
Total	531'412.12

Solde à la charge de la commune : **1'412'887.88 CHF TTC**

Financement :

Pour réaliser ces travaux, nous serons obligés de faire appel à des emprunts, une partie des travaux pourra être financée par les fonds de réserve et le compte courant.

Emprunt	1'000'000.00
Fond de réserve générale (y compris solde trottoir route de Dompierre de 27'000.00)	102'000.00
Fond de réserve eau	6'000.00
Fond de réserve égouts	25'000.00
Compte courant	279'887.88
Subventions	531'412.12
Total :	1'944'300.00

L'amortissement de l'emprunt est prévu sur un minimum de 20 ans, différents contacts ont déjà été pris avec des établissements bancaires afin de définir la meilleure stratégie de financement.

La limite d'emprunt sera demandée au montant de notre plafond d'endettement (1'200'000.00 CHF) afin d'avoir une marge de manœuvre en attente des paiements des subventions, le solde de l'emprunt une fois les subventions reçues ne dépassera pas 1'000'000.00 CHF.

Vision de la municipalité :

Le montant de ces travaux est un investissement important pour notre commune et risque de peser sur nos finances communales ces prochaines années, la Municipalité est d'avis que nous devons les réaliser dès maintenant, nos finances sont saines et une partie des travaux peut être financée par notre trésorerie courante, cela engendrera un important retour par les dépenses thématiques de la péréquation, le mode de calcul de la péréquation est amené à changer ces prochaines années et il est fort probable que ces retours par les dépenses thématiques pour les travaux d'entretien des routes ne seront plus disponibles ou moindres.

Conclusions

En conclusion la Municipalité vous remercie à l'avance et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,

- vu le préavis municipal n° 01-2020,
- ouï le rapport de la commission ad-hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation des routes RC 618 et RC 613 en traversée de localité et le chemin des Grassys ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de 1'944'300.00 CHF pour financer cette réalisation ;
- D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions aux meilleures conditions du moment pour un montant maximum de 1'200'000.00 CHF (hauteur du plafond d'endettement) ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever 102'000.00 CHF sur le fond de réserve générale (9282.1) ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever 6'000.00 CHF sur le fond de réserve eau (9280.81) ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever 25'000.00 CHF sur le fond de réserve égouts (9280.46) ;
- D'autoriser la Municipalité à financer une partie des travaux avec le compte courant pour un montant maximum de 279'887.88 CHF
- D'autoriser la Municipalité à amortir directement la partie financée par le compte courant.
- D'autoriser la Municipalité à amortir l'emprunt sur un minimum de 20 ans.

Les municipaux responsables : Alain Michel (finances), Jean-Marc Crottaz (routes), Philippe Liniger (eau), Pierre-Alain Ogay (éclairage public).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Isabelle Christinet

COMMUNE DE PREYONLOUP
Réfections routières

AMENAGEMENTS ROUTIERS,
REEMPLACEMENT DE CANALISATIONS
ET CONDUITES

AVANT-PROJET

PLAN DE SITUATION

REFECTION DE CHAUSSEE

	NPPR	INDUSTRIEL ET GÉOMÈTRES S.A.	DATE : 20.03.2010	USINE : 100
	10, Chemin d'Orléans - 91110 Malesherbes		ÉCHELLE : 1/1000	
PLAN N° 23/07-05-00				

LEGENDE

- Bande de route envisagée
- Bande délimitation
 - Bordure en béton type Etat 10 existantes conservées
 - Bordure en grès rétroéclairées
 - Pente existante conservée / réaffectée
 - Boudin en bitume réaffectés
 - Eau

Type de réfection routière

- Réfection de laque bitumineuse**
 - revêtement, épaisseur 40 mm
 - purge de surface existante, au pose d'une couche de base
 - pose d'un laque AC 11S PAB, épaisseur 40 mm
- Réfection complète du bitume**
 - Entre A et B :
 - Prolonge de la chaussée, sur une épaisseur de 300 mm (première de HAP)
 - compactage de la fondation
 - grave de réglage GRT 0/22, épaisseur 50 mm
 - pose d'une couche de fondation en arêlé bitumineux AC33, épaisseur 80 mm
 - pose d'une couche de base en arêlé bitumineux AC22 S, épaisseur 80 mm
 - pose d'un laque bitumineux AC11 S, PAB, épaisseur 40 mm
 - Entre H et I :
 - Prolonge de la chaussée, sur une épaisseur de 330 mm (pas de HAP)
 - compactage de la fondation
 - grave de réglage GRT 0/22, épaisseur 50 mm
 - pose d'une couche de fondation en arêlé bitumineux AC33, épaisseur 80 mm
 - pose d'une couche de base en arêlé bitumineux AC16 S, épaisseur 90 mm
 - pose d'un laque bitumineux AC11 S, PAB, épaisseur 40 mm
- Réfection de revêtement bitumineux**
 - Prolonge de la chaussée, épaisseur 100 mm (pas de HAP)
 - reprise de la fondation de part et d'autre, largeur 50 cm, profondeur 45 cm
 - pose d'un arêlé bitumineux AC11R, épaisseur 7 cm

